

Séance ordinaire du 12 mars 2012



2012-03
35

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 mars 2012 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2.1 - Souper de la faim, vendredi (saint) le 6 avril 2012, sous-sol de l'église de La Guadeloupe;

2.2 - Rencontre avec M. Robert Dutil, député de Beauce Sud, 17h00, 19 mars 2012, restaurant Le Trio.

2012-03
36

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1 - Ouverture de la session

2 - Activités spéciales

- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 13 février 2012
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Remplacement de M. Gilles Nadeau à l'Éco Centre
 - 7.3 - Rapport annuel SPA Beauce Etchemin
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2012 et des engagements du mois suivant.
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Dépôt à neige
 - 9.3 - Prolongement de la 15e rue Ouest
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
 - 10.02 - Dépôt d'un extrait de procès verbal du comité du Centre Sportif
 - 10.03 - Dépôt des chèques provenant du Service des loisirs
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Autorisation de signature des permis de construction
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de février 2012 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2012
 - 12.04 - Dons et commandites
 - 12.05 - Mesures d'atténuation, taxation à taux variés 2012
 - 12.06 - SDIG, Moratoire de capital avec la Banque Nationale du Canada
 - 12.07 - Conformité (CSST) des échelles et escabeaux
 - 12.08 - Manda ECCETERRA, renouvellement des orthophotos
 - 12.09 - Ajustement des taxes, dossier # 7291-59-2100
 - 12.10 - Rapport préliminaire, vérification externe 2011
- 13 - Législation
 - 13.01 - Abrogation règlement # 433-2011
 - 13.02 - Avis de motion de l'adoption du règlement # 441-2012
 - 13.03 - Adoption du projet de règlement # 441-2012
 - 13.04 - Avis de motion de l'adoption du règlement # 445-2012
 - 13.05 - Calendrier des procédures, adoption de règlements
 - 13.06 - Dépôt du règlement # 328-2000 pour consultation
 - 13.07 - Avis de motion de l'adoption du règlement #444-2012
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-haut et d'y ajouter l'item suivant:

8.03 - Transfert des équipements de désincarcération

Adoptée unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2012

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2012 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 13 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de février 2012. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Rapport des permis émis par la municipalité pour l'année 2011
- Invitation de la Ville de St-Joseph dans le cadre des activités de son 275e anniversaire.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de février 2012 est de 40.39 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2012 est de 667 tonnes métriques, soit une moyenne de 55.58 T.M. par mois.

07.02 - REMPLACEMENT DE M. GILLES NADEAU À L'ÉCO CENTRE

7.02 - REMPLACEMENT DE M. GILLES NADEAU, À L'ÉCO CENTRE :

Attendu l'avis déposé par M. Gilles Nadeau à l'effet que sa santé ne lui permet plus d'assurer la coordination des activités de l'Éco-Centre;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage du poste de responsable de l'Éco Centre (temps partiel régulier)
- Aviser M. Gilles Nadeau:
 - de la gratitude du conseil pour l'excellent travail effectué
 - qu'en cour de convalescence, ou lorsqu'il le jugera opportun, le conseil sera toujours heureux de le voir s'impliquer aux activités de l'Éco-Centre

Adoptée unanimement.

07.03 - RAPPORT ANNUEL SPA BEAUCE ETCHEMIN

7.03 - RAPPORT ANNUEL 2011, SPA BEAUCE ETCHEMIN:

Dépôt du rapport annuel de la Société de protection des Animaux, concernant les interventions posées par l'organisme sur le territoire de la municipalité La Guadeloupe.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2012-03
39**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h00, le 8 février 2012.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 8 février 2012 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2012-03
40**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN FÉVRIER 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN FÉVRIER 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de février 2012 pour un montant de 6 799.93 \$.
- les engagements du mois de mars 2012 reliés au service d'incendie, au montant de 8 805.00 \$.

Adoptée unanimement.

**2012-03
41**

08.03 - TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION

8.03 - TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION

Attendu que la Corporation Ambulancière de Beauce Inc. (CAMBI) offre à la municipalité de La Guadeloupe de lui transférer les équipements de désincarcération et d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible;

Attendu le document de présentation du projet et la liste des équipements devant être transférés gratuitement aux immobilisations de la municipalité la Guadeloupe, lequel document est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante;

Attendu que les municipalités de St-Évariste de Forsyth, St-Hilaire de Dorset et La Guadeloupe assument en commun, au sein d'un comité intermunicipal, la gestion des activités de protection incendie;

Attendu que ce comité assumera vers la fin de l'exercice 2012 la gestion des mesures d'urgence et le plan de sécurité civile;

Attendu que le service de désincarcération et le service d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible seraient complémentaires aux services de protection déjà offerts par le comité;

Attendu que le comité intermunicipal souhaite que soit intégrés les services de désincarcération et d'intervention d'urgence en terrain difficile;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est la municipalité gestionnaire du protocole d'entente intermunicipal en matière d'incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la proposition de CAMBI à l'effet que soient transférés gratuitement, aux immobilisations de la municipalité de La Guadeloupe, les équipements de désincarcération et d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible (Mobile #85)
- de confirmer à CAMBI l'engagement de la municipalité La Guadeloupe:
 - à une couverture de services 24 hrs / 7jrs de l'équipe d'intervenants du mobile # 85
 - au respect des normes et procédures d'intervention pouvant être exigées par CAMBI lors des interventions d'urgence;
- d'informer CAMBI que les personnes mandatées pour finaliser le protocole et les opérations de transferts sont:
 - Marc André Doyle, directeur général, municipalité La Guadeloupe
 - Bruno Couture, directeur protection incendie
 - Richard Morin, président du comité intermunicipal de protection incendie (St-Évariste, St-Hilaire de Dorset, La Guadeloupe)

- d'informer CAMBI que la municipalité La Guadeloupe est prête à assumer, au plus tard au 1er juin 2012 et progressivement si possible, la gestion complète des opérations du service de désincarcération et d'intervention en terrain difficilement accessible;
- de demander l'engagement de CAMBI à supporter la municipalité La Guadeloupe en ce qui concerne:
 - l'inspection et la mise à niveau des équipements
 - le remplacement des véhicules lorsque requis

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

Réunion du 2012-02-14:

- Planification de travaux 11e Ave et 15e rue Ouest
- Répartition des charges de travail 2012-2013
- Travaux d'immobilisations 2012

Divers:

- Dépôt à neige
- Aqueduc David Dostie
- Égout sanitaire, garage municipal
- Pierre-Luc Couture, offre d'achat terrain municipal
- Test de fumée, 11e avenue
- Visite Lambton, pompage des boues dans des sacs membranes

**2012-03
42**

09.02 - DÉPÔT À NEIGE

9.02 - DÉPÔT À NEIGE :

Attendu la demande de M. Clermont Deblois concernant un endroit où il pourrait déposer les surplus de neige;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'utiliser le terrain vacant, à l'arrière du 765 8e rue Est, La Guadeloupe, comme dépôt à neige municipal
- d'autoriser M. Clermont Deblois à y transporter temporairement les surplus de neige de l'immeuble abritant le magasin Korvette / Société des alcools

Adoptée unanimement.

**2012-03
43**

09.03 - PROLONGEMENT DE LA 15E RUE OUEST

9.03 - PROLONGEMENT DE LA 15E RUE OUEST

Attendu le projet de prolongement de la 15e rue Ouest déposé par les promoteurs "Résidence La Guadeloupe inc" et "Excavations Bolduc inc";

Attendu la participation financière importante qu'assument les promoteurs dans ce projet;

Attendu que ce projet est en synergie avec le projet de réfection de l'égout sanitaire, de la voirie et de surdimensionnement des captations pluviales de la 11e Avenue, inscrit à la programmation TECQ2;

En conséquence,

il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le projet de prolongement de la 15e rue Ouest;
- d'en faire une priorité d'intervention pour l'exercice financier 2012, pour la municipalité;
- de confirmer aux promoteurs que la municipalité La Guadeloupe:
 - participera au coût des travaux de prolongement à hauteur de 40%;
 - souhaite obtenir rapidement toutes les autorisations afin que ces travaux soient entrepris dès l'automne 2012;
- d'autoriser la direction générale à procéder à l'acquisition du fonds d'emprise de rue, dans les meilleurs délais;
- d'autoriser la direction général à préparer un protocole d'entente avec les développeurs en vertu de la nouvelle réglementation sur les secteurs non desservis (règlement 445-2012);

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois préparé par la directrice en loisirs.

10.02 - DÉPÔT D'UN EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DU CENTRE SPORTIF

10.02 - DÉPÔT D'UN EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU CENTRE SPORTIF:

Dépôt d'un extrait de procès-verbal d'une réunion du comité du Centre Sportif remettant l'administration du Centre Sportif La Guadeloupe à la municipalité La Guadeloupe.

**2012-03
44**

10.03 - DÉPÔT DES CHÈQUES PROVENANT DU SERVICE DES LOISIRS

10.03 - DÉPÔT DE CHÈQUES PROVENANT DU SERVICE DES LOISIRS:

Attendu que la municipalité offre des services dans les secteurs des loisirs et de la culture à ses citoyens ;

Attendu que les citoyens utilisant ces services font leurs paiements par chèque à différents noms (OTJ, Journal Notre Milieu, Services des loisirs, etc.);

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe accepte de déposer dans son compte, folio # 40 0236, les chèques émis au nom de :

- l'OTJ ou Camp de jour La Guadeloupe
- Journal Notre Milieu
- Soccer La Guadeloupe,
- Balle donnée La Guadeloupe
- Centre Sportif La Guadeloupe ou Centre Sportif Armand Racine
- Service des Loisirs La Guadeloupe,.

Les chèques devront être endossés par Christiane Lacroix, directrice des loisirs

Adoptée unanimement

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Aucune réunion du comité d'urbanisme pour le mois de février/mars

2012-03
45

11.02 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

11.02 - AUTORISATION DES PERMIS DE CONSTRUCTION :

Attendu le départ à la retraite de M. Clermont Boulanger;

Attendu que la direction générale propose une répartition différente des responsabilités liées à l'émission des permis émis par la municipalité La Guadeloupe;

- que depuis plus de trois ans la préparation des formulaires concernant l'émission des différents permis est assumé par une adjointe ;

Attendu que la municipalité entend assumer directement le service d'émission des permis et ainsi maintenir un haut niveau de service direct à ses citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser Mme Renée Claude Jacques, adjointe administrative responsable de l'émission des permis municipaux à signer tous les permis émis par la municipalité La Guadeloupe à l'exception de ceux qui demandent une inspection ou une vérification terrain, à savoir:
 - les permis d'implantation / construction de bâtiment principal
 - les permis relatifs à l'application du règlement Q2R8 relatif aux équipements autonomes de traitement des eaux usées

Adoptée unanimement.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucune réunion du comité des finances pour le mois de février/mars

**2012-03
46**

12.02 - COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de février, au montant total de 181,379.50 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	90,147.09 \$
• Comptes à payer	53,127.51 \$
• Salaires nets versés	24,228.83 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>13,876.07 \$</u>
• Total	181,379.50 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2012 pour un montant total de 55,280.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2012

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2012 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de février 2012

**2012-03
47**

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS & COMMANDITES :

Attendu l'étude des différentes demandes en comité plénier du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes suivantes de dons et commandites:

- Corps de Cadets de la Haute-Beauce..... 100 \$
- Hommage à nos militaires beaucerons..... 0 \$

Adoptée unanimement.

2012-03
48

12.05 - MESURES D'ATTÉNUATION, TAXATION À TAUX VARIÉS 2012

12.05 - MESURES D'ATTÉNUATION, TAXATION À TAUX VARIÉS 2012 :

Le conseiller au siège # 5, M. Rosaire Coulombe, déclare un conflit d'intérêt potentiel et demande l'autorisation de se retirer.

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a adopté le règlement 436-2012, *Règlement de taxation pour l'exercice 2012*;

Attendu que ce règlement prévoit une taxation foncière à taux variés;

Attendu que la municipalité souhaite appliquer aux immeubles industriels et commerciaux inoccupés, ou dont les opérations ont cessées depuis plus de six mois, le taux de base de taxation ;

Attendu que les systèmes automatisés de traitement fiscal (SYGEM)) ne permet pas de créer cette catégorie de taxation, par transfert numérique du rôle de taxation (de la MRC vers SYGEM);

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe à créer manuellement une nouvelle catégorie de taxation, pour l'exercice 2012, correspondant aux codes d'utilisation 9420 & 9451
 - que le taux de taxation applicable à cette catégorie "**immeubles inutilisés ou dont les activités sont suspendues**" soit le taux de base applicable à l'ensemble des catégories (1.35\$ / 100\$ d'évaluation)
 - d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe à émettre les crédits applicables savoir les dossiers:
 - 7091-76-1956 326.80\$
 - 7091-67-9327 1,991.00\$
 - 7292-50-1108 3,072.00\$

Adoptée unanimement.

2012-03
49

12.06 - SDIG, MORATOIRE DE CAPITAL AVEC LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

12.06 - SDIG, MORATOIRE DE CAPITAL :

Attendu que la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe (SDIG) a demandé un moratoire de remboursement de capital, à la Banque Nationale du Canada (BNC), pour le remboursement du prêt relatif à l'immeuble du 791 8e rue Est, La Guadeloupe;

Attendu que la BNC exige l'intervention de la municipalité La Guadeloupe, dans le projet de protocole définissant les conditions du moratoire déposé auprès du président de la SDIG;

Attendu le dépôt du projet de protocole de la BNC, précédemment mentionné, déposé devant ce conseil pour faire partie intégrante de cette résolution;

Attendu la procédure d'avis de faillite (protection des créanciers) déposée par le locataire de la SDIG et le suivi de cette procédure, effectué par M. Michel Vallé, comptable agréé chez Blanchette Vachon & Associés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser Mme la mairesse et M. le directeur général à intervenir au projet de protocole de la Banque Nationale du Canada définissant les conditions d'un moratoire de capital pour la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe
- de rappeler à la Banque Nationale du Canada que, dans ce dossier:
 - la municipalité s'est engagée à compter du 31 octobre 2011 à lancer une procédure d'acquisition dès qu'elle recevra confirmation écrite du moratoire de capital autorisé à SDIG (de 3 à 6 mois de traitement);
 - la demande initiale du congé de capital était, idéalement, de deux (2) ans et minimalement de un (1) an;

Adoptée unanimement

**2012-03
50**

12.07 - CONFORMITÉ (CSST) DES ÉCHELLES ET ESCABEAUX

12.07 - CONFORMITÉ DES ÉCHELLES ET ESCABEAUX :

Attendu que le programme de prévention de la CSST prévoit une évaluation et le dépôt d'un rapport au conseil concernant la conformité des échelles et escabeaux:

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le rapport de conformité préparé par le directeur des travaux publics
- d'autoriser le remplacement des équipements non conformes
- de rembourser à Mme France Lapointe un montant de 200\$ pour l'acquisition d'une échelle pliante pour le CLSC

Adoptée unanimement.

**2012-03
51**

12.08 - MANDA ECCETERRA, RENOUVELLEMENT DES ORTHOPHOTOS

12.08 - MANDAT ECCETERRA, RENOUVELLEMENT DES ORTHOPHOTOS :

Attendu l'offre de service de la compagnie ECCETERRA déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que cette offre respecte les paramètres autorisés au plan triennal d'immobilisations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter l'offre de services de la compagnie ECCETERRA, au montant de 4,500\$ + taxes, pour le renouvellement des orthophotos utilisées au support des décisions d'urbanisme et de travaux publics.

Adoptée unanimement.

**2012-03
52**

12.09 - AJUSTEMENT DES TAXES, DOSSIER # 7291-59-2100

12.09 - AJUSTEMENT DES TAXES, DOSSIER 7291-59-2100 :

Attendu la demande écrite de M. André Vigneault, déposée devant ce conseil, concernant le dossier de taxes de son immeuble locatif du 460 à 472 26e Avenue, La Guadeloupe;

Attendu que la direction générale demande au conseil de préciser la procédure d'ajustement de telle sorte qu'elle s'applique à l'ensemble des immeubles locatifs;

En conséquence,

Il est proposé par M. Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de préciser la procédure suivante quant à l'ajustement des taxes de services pour les immeubles locatifs résidentiels:

- autoriser la secrétaire trésorière adjointe ou le directeur général à procéder à l'ajustement du compte de taxes de l'année courante lorsque:
 - le propriétaire de l'immeuble locatif fait une déclaration écrite en ce sens auprès du secrétariat municipal;
 - un ou des logements ont été inoccupés pendant plus de six mois au cour de l'exercice financier précédent. Ces unités de logement deviennent admissibles à l'ajustement;
- la tarification du service d'égout sera ajustée de 50% pour chacun des logements admissibles;
- la tarification du service d'ordures sera ajustée de 50% pour chacun des logements admissibles

Adoptée unanimement.

12.10 - RAPPORT PRÉLIMINAIRE, VÉRIFICATION EXTERNE 2011

12.10 - RAPPORT PRÉLIMINAIRE, VÉRIFICATION EXTERNE 2011 :

Dépôt, par la direction générale, d'un rapport préliminaire concernant la vérification externe des activités financière de l'exercice 2011:

- Surplus d'opération 2011: 157,000\$

- Surplus accumulé, non-affecté: 193,586\$
- Fonds de roulement disponible: 89,200\$
- Réserve financière Épuration des eaux: 12,000\$
- Réserve carrière & sablière: 22,175\$

- Soldes disponibles de règlements d'emprunt: 370,075\$

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - ABROGATION, RÈGLEMENT # 433-2011

13.01 - ABROGATION RÈGLEMENT # 433-2011:

Attendu l'avis de la MRC Beauce Sartigan constatant une erreur de procédure dans l'adoption du règlement # 433-2011 modifiant le règlement de zonage # 373-2007 (2e projet non soumis avant l'adoption définitive);

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'abroger le règlement # 433-2011
- de reprendre la procédure de modification via le règlement # 441-2012

Adoptée unanimement

13.02 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 441-2012

13.02 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 441-2012:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 3, M. Michel Roy, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 441-2012, règlement modifiant le règlement #373-2007, règlement de zonage ainsi que les plans de zonage qui lui sont annexés.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

2012-03
54

13.03 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #441-2012

13.03 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #441-2012:

PROJET DE RÈGLEMENT 441-2012 MODIFIANT

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LE PLAN DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉ AFIN DE :

- **Remplacer la zone d'affectation commerciale C-708 en agrandissant la zone d'affectation commerciale C-803**
- **Modifier la zone d'affectation publique P-105**
- **Corriger le chevauchement d'affectations pour une même propriété (même numéro matricule)**

Attendu que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe convient qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de zonage et au plan de zonage qui lui est annexée. Règlement 373-2007 modifié par l'adoption des règlements :

- 383-2007
- 397-2008
- 398-2008
- 410-2009 (annulé)
- 415-2010
- 425-2011
- 433-2011 (annulé)

ATTENDU que la municipalité souhaite remplacer la zone d'affectation commerciale C-708 en agrandissant la zone d'affectation commerciale C-803;

ATTENDU que la municipalité souhaite modifier la zone d'affectation publique P-105;

ATTENDU que la municipalité souhaite corriger le chevauchement d'affectations pour une même propriété (même numéro de matricule);

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no ., M....., le 12 mars 2012;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement sera tenue le 23 avril 2012 à 18h30, à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 483, 9^e rue Est à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le projet de règlement numéro 441-2012 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT 441-2012 MODIFIANT

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LE
PLAN DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉ

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

1. Le plan de zonage, annexé au règlement # 373-2077, est modifié de la façon suivante (voir annexe A avant et annexe B après) :

a. La zone C-803 est agrandie afin de couvrir entièrement la zone C-708. La zone C-708 incluait les lots suivants :

- i. Les lots 24-B-3-P, 24-B-3-1-P, 24-B-3-2-P et 39 propriétés de D.P.C. inc. matricule 7091-60-9851,
- ii. Le lot 24-B-2-P propriété de M. Germain Jacques, matricule 7090-88-7581
- iii. Le lot no 40 propriété de Mme Caroline Busque matricule no 7091-70-5832.

b. En modifiant la zone P-105 en intégrant les lots no 24-A-9-P no 25-A-9-P et 25-A-9-4-P, propriétés de D.P.C. inc. matricule 7091-60-9851, à la zone C-803.

Le tout tel qu'il apparait aux cartes annexées

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1- Zone C-803 avant	1- Zone C-803 après

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Avis de motion : 12 mars 2012

Adoption du projet de règlement : 12 mars 2012

Avis d'assemblée publique de consultation :

Assemblée publique aux fins de consultation :

Adoption du second projet de règlement :

Avis public demande de participation à un référendum

Adoption du règlement :

Obtention du certificat de conformité

De la M.R.C. de Beauce-Sartigan :

Avis public de l'entrée en vigueur :

Huguette Plante
Mairesse

Marc-André Doyle
Directeur général & secrétaire trésorier

13.04 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 445-2012

13.04 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 445-2012:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 3, M. Michel Roy qu'il déposera, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement, portant le numéro 445-2012, Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 375-2007, "Politique de développement des secteurs non desservis de la municipalité" et son annexe "Le protocole d'entente avec les développeurs".

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

13.05 - CALENDRIER DES PROCÉDURES, ADOPTION DE RÈGLEMENTS

13.05 - CALENDRIER DES PROCÉDURES, ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

Dépôt d'un calendrier des procédures à suivre pour l'adoption des règlements dont l'avis de motion a été publié.

13.06 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 328-2000 POUR CONSULTATION

13.06 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 328-2000 POUR CONSULTATION:

Dépôt du règlement 328-2000 relatif au mode de remboursement d'une dépense occasionnée à un membre du conseil ou un employé pour le compte de la municipalité. Ce règlement sera ultérieurement modifié lors de l'adoption du règlement 440-2012.

13.07 - AVIS MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 444-2012

13.07 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 444-2012:

Avis de motion est donnée par le conseiller au siège # 4, M. Paul Joly, qu'il déposera, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le numéro 444-2012 règlement décrétant:

- Des travaux d'infrastructure de rue et d'asphaltage sur la 8e rue Ouest, 10e rue Ouest et 11e Avenue ainsi que des travaux de captation pluviale sur la 15e rue Ouest, la 11e Avenue la 8e rue Ouest et la 10e rue Ouest
- Un emprunt à long terme pour couvrir le coût des travaux

Une demande de dispense de lecture est également donnée

14 - DIVERS

14- DIVERS :

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

2012-03
55

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h50

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.